

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 7 OCTOBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-05-04 - DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) - AGREMENTS DE
CESSION –ZIA-PARC LOGISTIQUE SUD LORRAINE**

DATE DE CONVOCATION : 30 SEPTEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 11 OCTOBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de BONNIN Pierre), AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND Alde), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André (ayant la procuration de SITTLER David), VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2021.05.08), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, SITTLER David, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, ASSFELD LAMAZE Christine, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	MANGEOT Etienne
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 65 présents. De la 2021.05.08 à la fin : 66 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 70 votants. De la 2021.05.08 à la fin : 71 votants.

Dans le cadre de sa mission de concessionnaire de la ZIA de Gondreville-Fontenoy, la SOLOREM a acquis au démarrage de l'opération d'aménagement l'ensemble des terrains composants la Zone d'activité.

Pour mémoire, sur la ZIA GONDREVILLE FONTENOY, le Conseil Communautaire a été amené à approuver les agréments de cessions suivants :

- 7/02/2019 : cession à la société ARGAN
- 27/09/2019 : cessions à la société OJIREL et à la SAFER

La SAS ALDERAN, dont le siège social est situé à Paris 8^{ème}, a identifié la ZIA de Gondreville Fontenoy comme site potentiellement intéressant pour développer une nouvelle plateforme logistique sur la zone.

Société de gestion indépendante, qui intervient depuis 20 ans sur le marché immobilier professionnel et en particulier sur les locaux d'activités et la logistique, ALDERAN maîtrise l'intégralité du cycle de détention : acquisition, gestion et revente.

Dans le cadre de sa mission de concessionnaire de la ZIA de Gondreville Fontenoy, SOLOREM a donc étudié à la demande de la société ALDERAN les conditions de cession d'un terrain pour permettre la construction de cette nouvelle plateforme logistique destinée à la location.

Compte tenu de la position du terrain sur la ZAC, le prix parcellaire est fixé à 19 € HT/m² soit pour un terrain de 54 151 m² environ (parcelle ZD 239p) un prix total de 1 028 869,00 € HT ; étant précisé que le montant définitif de la cession dépendra de la superficie exacte du terrain définie dans le document d'arpentage, à établir préalablement à l'acte par le géomètre de la ZAC, et indiquée dans l'acte authentique.

A ce stade, il est prévu que la Société Civile de Construction Vente (SCCV) MOS ARENA, dépendant du groupe ALDERAN soit signataire des actes (promesse de vente et acte authentique de vente). S'il y a substitution avant la signature finale, elle ne devra pas avoir pour effet de modifier l'affectation du bien telle que prévue dans la promesse de vente ou de modifier les conditions d'agrément de l'autorité concédante de la ZIA.

En conséquence, conformément à l'article 12 du contrat de concession, il est demandé au conseil communautaire d'approuver la cession à la Société Civile de Construction Vente (SCCV) MOS ARENA, dépendant du groupe ALDERAN ou toute autre société dépendant dudit groupe :

- d'un terrain d'une contenance de 54 151 m² environ (parcelle ZD 239p) pour la construction d'une plateforme logistique
- au prix de 19 € HT le m² parcellaire soit un prix global de 1 028 869,00 € HT, étant précisé que le prix définitif sera déterminé en fonction de la surface précise définie au document d'arpentage à dresser par le géomètre préalablement à l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Donner son agrément sur la cession au profit de la Société Civile de Construction Vente (SCCV) MOS ARENA ou toute autre société dépendant dudit groupe, ci-dessus exposée;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20211007-2021_05_04-